

Vente par.....
à
Commune de **DONVILLE LES BAINS**
- **Section AC n° 341**

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
issus d'une ZAC
Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :
« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :
« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte... »

AMÉNAGEUR



FONCIM

GROUPE JEAN

34 Grande Rue
14123 Fleury-sur-Orne

terrains@foncim.fr

02 31 38 94 94

FONCIM.FR

ZAC La Herberdière

DONVILLE LES BAINS



Lot n°303

- Superficie : 410 m² Surface de plancher : 180 m²

Cadastre - Section AC n° 341

Le plan de vente du lot indique :
En limite Nord : 13.20m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération.
En limite Ouest : 28.48m en bordure de la parcelle AC.340 (LOT 302) et 2.62m en bordure du chemin créé dans le cadre de l'opération.
En limite Sud : 13.20m en bordure du chemin créé dans le cadre de l'opération
En limite Est : 2.60m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération et 28.50m en bordure de la parcelle AC.342(LOT 304).

Dressé le 8 Juin 2022 par Jean-Charles MESENGE
Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE

Signature :



L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes
Signature de l'acquéreur

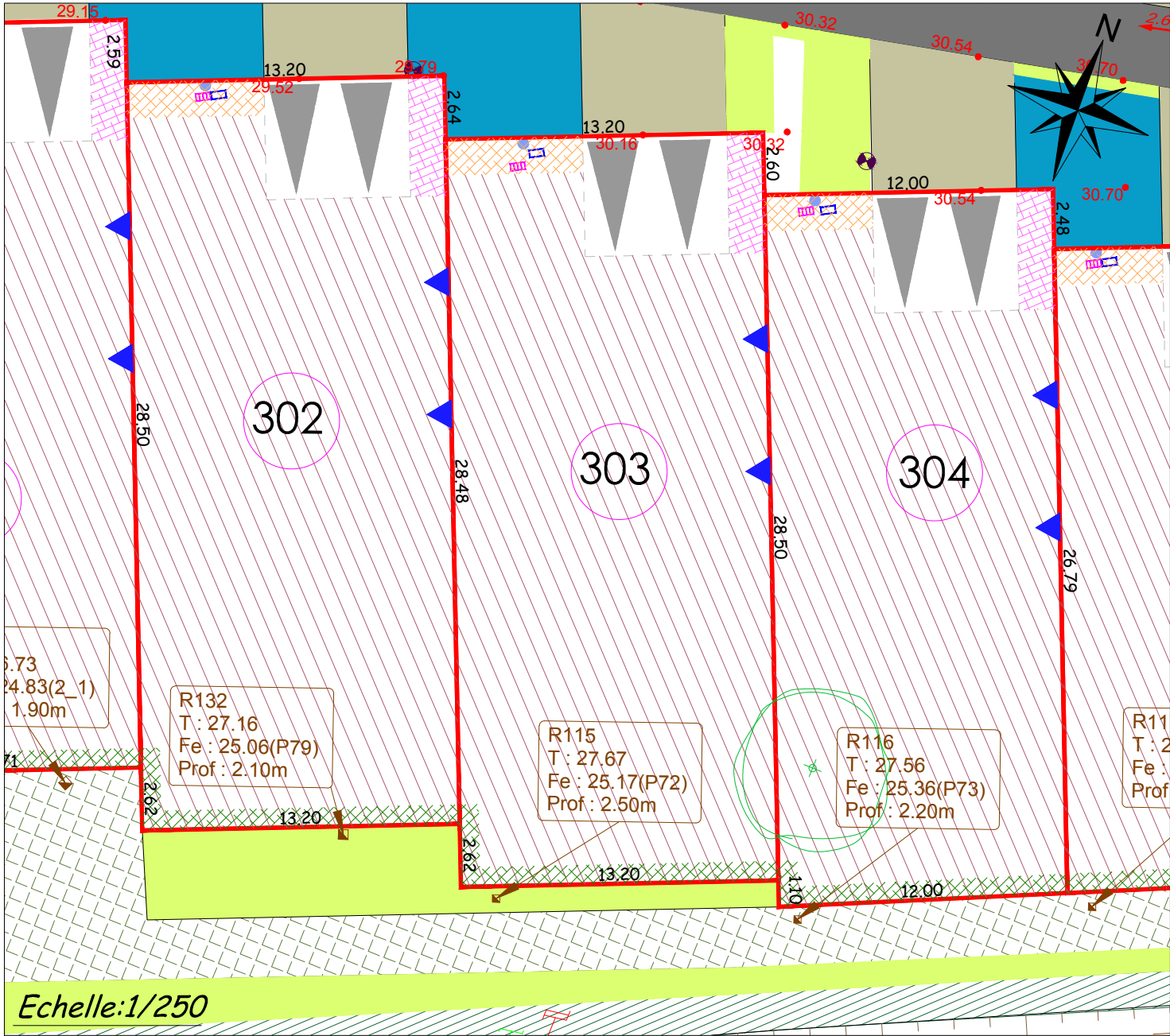
Caractéristiques de la superficie réelle :
La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

PLAN DE VENTE DEFINITIF



COORDONNÉES INTERVENANTS	MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'OEUVRE	 Cabinet LALLOUET & Associés Géomètres-Experts 542 Avenue des Dignes - Parc Normandika 14123 FLEURY-SUR-ORNE Tel : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821 26 place du Champ de Mars 80000 SAINT-LO Tel : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21 patrick.lalouet@lalouet-geometre-expert.fr
	FONCIM	Architecte Urbaniste Paysagiste	
	34 Grande rue 14 123 FLEURY SUR ORNE Tél : 02 31 38 94 94 Fax : 02 31 38 94 95 direction@foncim.fr	ARCAU ARCHITECTES Immeuble Steel Band, 48 rue Anita Cantù Parc Larocheau II - BP 57 - 56002 VANNES CEDEX TEL: 02 97 40 33 33 FAX: 02 97 40 32 27 Mail: agence@arcrau.fr Bureau d'études techniques VRD INFRA SERVICES Paysagiste ATELIER VERT LATITUDE	

PLAN DES SERVITUDES

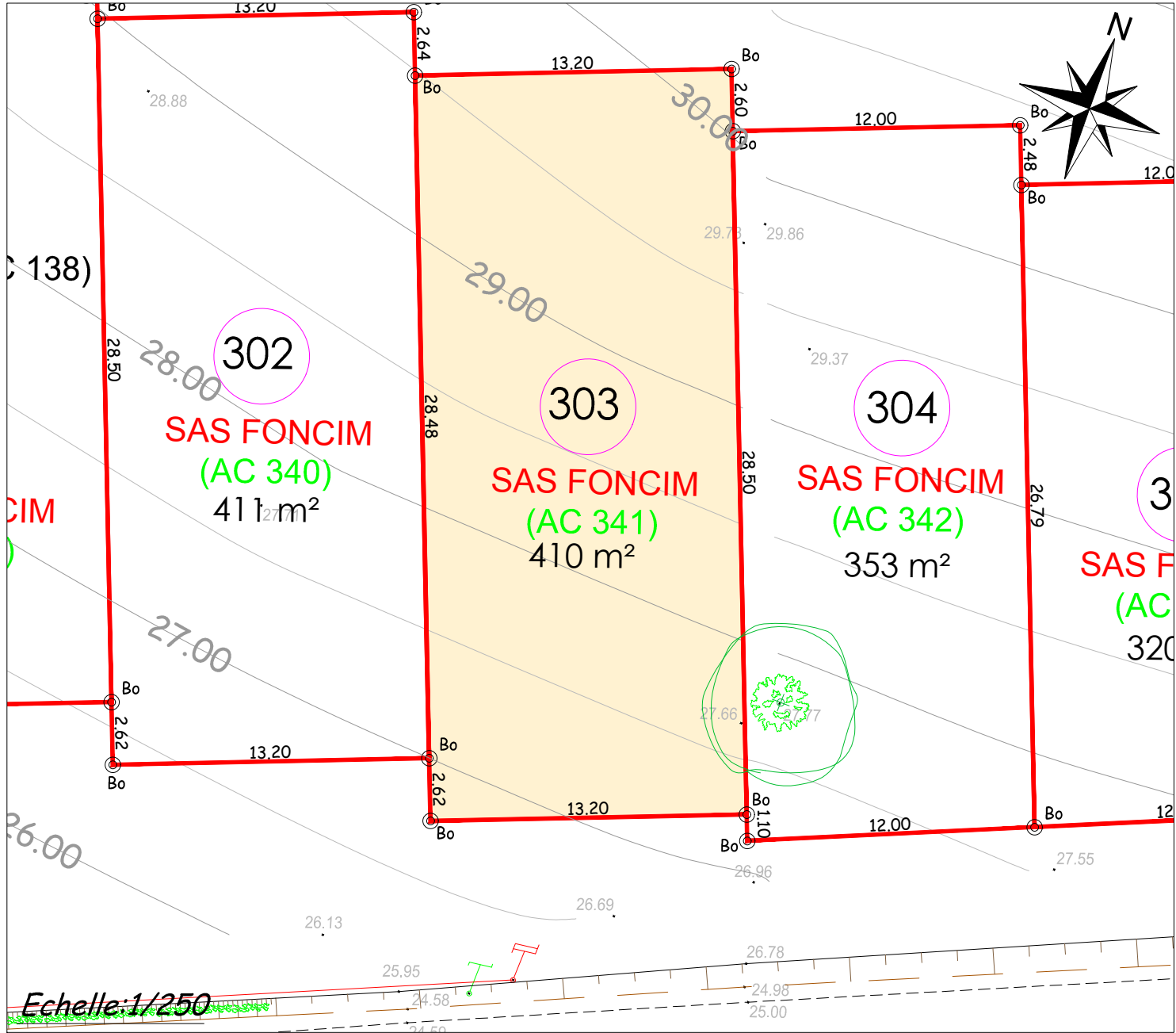


- LEGENDE**
Se reporter au règlement de lotissement (PA_10)
- Règles de constructibilité par rapport au domaine public**
- Zone constructible hauteur au faîtage selon PLU
 - Accès
 - Localisation obligatoire de l'entrée charretière à la charge de l'acquéreur (5m x 6m)
 - Traitement des fronts urbains et des angles
 - Mitoyenneté obligatoire, tout ou parti de la construction
 - zone d'aimantation (implantation tout ou partie de la construction)
 - Traitement des limites privées/publiques
 - Haie obligatoire, à charge de l'acquéreur
 - Haie ou bande arbustive obligatoire à charge de l'acquéreur
 - Talus acquéreur, plantation obligatoire à charge de l'acquéreur
 - Haies existante à conservées
 - Divers:
 - Numéro de lot
 - Surface de lot
 - Cote terrain naturel avant travaux
 - Cote projet

- Les emplacements des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- En fonction des nécessités techniques de réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif.

PLAN DE BORNAGE



- Les surfaces et cotation ne seront définitives qu'après la publication du document d'arpentage

PLAN DE VENTE DEFINITIF

Lot n°303
Superficie : 410 m²
Surface de plancher : 180 m²
Cadastre - Section AC n°341

COORDONNEES INTERVENANTS	MAITRISE D'OUVRAGE	AMENAGEUR	MAITRISE D'OEUVRE
	FONCIM 34 Grande rue 14123 FLEURY SUR ORNE Tél : 02 31 38 94 94 Fax : 02 31 38 94 95 direction@foncim.fr	ARCAU ARCHITECTES Immeuble Steel Band, 68 rue Anita Conti Parc Laroisieu II - BP 57 - 56002 VANNES CEDEX TEL: 02 97 40 33 33 FAX: 02 97 40 32 27 Mail: agence@arcau.fr Bureau d'études techniques VRD INFRA SERVICES Paysagiste ATELIER VERT LATITUDE	Cabinet LALLOUET & Associés Géomètres-Experts 542 Avenue des Dignes - Parc Normandica 14123 FLEURY-SUR-ORNE Tél : 02 31 820 820 - Fax : 02 31 820 821 26 place du Champ de Mars 50000 SAINT-LO Tél : 02 33 57 00 02 - Fax : 02 33 55 40 21 patrick.lalouet@lalouet-geometre-expert.fr